

Conseil Municipal – Séance du 17 avril 2014

Excusés : B. Pradier, J.P. Mailles (Pouvoir à B. Belony), G. Bertola-Boudinaud (jusqu'au point 2)
Secrétaire de séance : Roger Dolin

Vote des taux des taxes communales : Proposition de maintenir les taux inchangés, pas d'augmentation des taux.

Les taux seront donc de 5,95% pour la Taxe d'Habitation, de 15,17% pour la taxe sur le Foncier Bâti et de 48,26% pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti.

Le produit attendu des taxes pour 2014 sera de 566 751€ (Unanimité)

Affectation des résultats du Compte Administratif 2013 : 411 142,54€ en section d'investissement au compte 1068 pour couvrir les besoins de la section d'investissement de l'année N-1 ainsi que les restes à réaliser. 348 228,83€ qui seront reportés en section de fonctionnement. (Unanimité)

Budget Primitif 2014 : Le budget de fonctionnement est arrêté à 2 097 851,83 € en recettes et en dépenses. Il inscrit un virement de 527 557,00 € pour alimenter la section d'investissement.

La section d'investissement s'équilibre à 1 055 642,54 € en recettes et en dépenses. Elle permet d'inscrire 470 000 € d'investissements nouveaux plus 84 475,13 € de restes à réaliser.

Le BP 2014 est adopté par 16 voix pour et deux abstentions.

Vote des subventions aux associations : Associations locales : Acca, 150, Alep Arts et Culture, 500, Alep Plein-Air, 455, Alep Yoga, 75, Amicale des Sapeurs Pompiers, 760, Association pour la Protection de l'Église de Vermelle, 500, plus une subvention exceptionnelle de 150€ pour couvrir les frais de l'exposition sur la vigne et le vin, Au Fil du Passé, 100, Basket Club, 2100, Groupe des retraités sportifs de Nivolas, 150, Coopérative scolaire, 75, Club Sportif Nivolésien, 2500, Cyclo club, 300, Don du sang, 150, Espoir Gymnique de Nivolas, 2100, FNACA, 150, Gym adulte Nivolas, 150, Hatha Yoga Énergie, 100, Judo Club, 300, Noir d'argent, 150, Pétanque club, 150, Sou des Ecoles de Boussieu, 1000, Sou des Écoles de Nivolas, 2300, Tennis Club 700.

Aux autres associations et organismes : Arc en ciel, 30, ARS, 200, Adot 38, 40, AFSI, 100, Association des familles et Amis de Delphine Neyret, 150, Centre Léon Bérard, 305, Bibliothèque du CHPO, 100, DDEN, 30, Fondation du Patrimoine, 100, Prévention Routière, 95, Resto du Cœur, 305, LEAP des Bonnevaux, 96, MFR de Chapeau Cornu, 48, Chambre des Métiers de l'Isère, 192, Secours Populaire Français, 100, UDAI, 40. (Unanimité)

Subvention exceptionnelle au Sou des Écoles : Pour participer aux frais de déplacements pour la classe transplantée à Sanary concernant 3 classes de l'école Élémentaire, 1000€ (Unanimité)

Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offre : L'élection est prononcée à la proportionnelle au plus fort reste des groupes du Conseil Municipal. Le groupe minoritaire ne souhaitant pas participer à la CAO, les membres sont issus du groupe majoritaire.

Sous la présidence du Maire ou de son représentant.

Titulaires : Laurent Glad, Paul Bonnaire, Viviane Bonnet

Suppléants : Xavier Francisco, Gilles Gentaz, Gaëlle Glenisson (Unanimité)

Commission électorale :

Sous la présidence du Maire ou de son représentant :

Gaëlle Glenisson, Séverine Pontarollo, Muriel Vicente, Paul Bonnaire.

Délégués du Tribunal de Grande Instance : Colette Mallein, Jocelyne Faure

Délégués de l'Administration : Marcel Barbier, Gilbert Gallois.

Commission des impôts directs :

Sous la présidence du Maire ou de son représentant :

16 noms de titulaires et 16 noms de suppléants sont proposés à la Direction Départementale des Impôts qui choisira parmi eux 8 titulaires et 8 suppléants.

Détermination du nombre de membres composant le CCAS :

Au vu du code de l'Action Sociale et de la Famille son nombre doit être compris entre 8 et 16 membres. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer à 16 le nombre de membres du CCAS, 8 élus du Conseil Municipal et 8 membres choisis par le Maire, en fonction de leur implication dans la vie sociale.

Élection des huit membres du Conseil Municipal qui siégeront au CCAS : Les conseillers municipaux sont élus à la proportionnelle au plus fort reste des groupes du Conseil Municipal. Le groupe minoritaire ne souhaitant pas participer au CCAS, les membres sont issus du groupe majoritaire.

Le CCAS est présidé de droit par le Maire.

Sont élus : Janine Gallin-Martel (Vice-Présidente), Colette Deroux-Dauphin, Muriel Vicente, Roger Dolin, Chantal Jacobs, Gilles Gentaz, Xavier Francisco, Paul Bonnaire.

Sont désignés par le Maire : Anne Marie-Charrier, Colette Mallein, Andrée Barbier, André Semanas, Encarnacion Salomon, André Gadoud, Monique Viollet, Agnès Devic.

Désignation des commissions municipales :

Commission Finances et développement économique : responsable Gilles Gentaz, membres Xavier Francisco, Gaëlle Glenisson, Marc Piraudon.

Commission scolaire : responsable Janine Gallin-Martel, membres Graziella Bertola-Boudinaud, Séverine Pontarollo, Laurent Glad.

Commission culture, fête, cérémonies, bibliothèque : responsable Graziella Bertola-Boudinaud, membres Roger Dolin, Colette Deroux-Dauphin.

Commission des sports : responsable Laurent Glad, membres Marc Piraudon, Gaëlle Glenisson.

Commission Jeunesse et Centre de Loisirs : responsable Séverine Pontarollo, membres Janine Gallin-Martel, Colette Deroux-Dauphin, Muriel Vicente.

Commission logements : Responsable Janine Gallin-Martel, membres Paul Bonnaire, Chantal Jacobs, Muriel Vicente.

Commission travaux bâtiments et voirie : responsable Paul Bonnaire, membres Ahmed Rahis, Viviane Bonnet, Marc Piraudon.

Commission cadre de vie fleurissement : responsable Paul Bonnaire, membres Gilles Gentaz, Chantal Jacobs, Roger Dolin.

Commission Plan Communal de Sauvegarde : responsable Laurent Glad, membres Ahmed Rahis, Xavier Francisco, Colette Deroux-Dauphin.

Commission Communication : responsable Graziella Bertola-Boudinaud, membres Roger Dolin, Gaëlle Glenisson.

Commission Urbanisme PLU : responsable Gilles Gentaz, membres Paul Bonnaire, Viviane Bonnet, Ahmed Rahis.

Les commissions suivantes seront élargies à des membres hors du conseil municipal, en fonction de leur intérêt : scolaire, culture, sports, jeunesse, cadre de vie, communication.

Délégués au sein de la CAPI : Janine Gallin-Martel étant concernée par un cas d'incompatibilité a choisi de garder son emploi (Mairie de Bourgoin-Jallieu). Elle a donné sa démission et c'est Graziella Bertola-Boudinaud, suivante sur la liste qui a été installée au Conseil Communautaire.

Élection des délégués aux syndicats intercommunaux :

Syndicat de Gestion de l'École de Boussieu : Titulaires : Michel Rival, Gaëlle Glenisson, suppléants : Gilles Gentaz, Janine Gallin-Martel.

Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre : Titulaire : Michel Rival, Suppléant : Roger Dolin.

Syndicat Départemental de l'Énergie : Titulaire : Gilles Gentaz, Suppléant : Laurent Glad.

Désignation d'un délégué à SARA (Société d'Aménagement du Rhône aux Alpes) : Laurent Glad siègera à l'Assemblée Spéciale des petites communes en tant qu' élu mandataire et à l'Assemblée Générale.

Désignation d'un délégué à l'Association Isère Porte des Alpes : Titulaire : Roger Dolin, Suppléant : Graziella Bertola-Boudinaud.

Travaux de mise en accessibilité de l'école primaire : élargissement des portes d'accès pour les porter à 0,90m de large, aménagement d'une rampe protégée par des bacs à plantations pour l'accès au bâtiment 1, changement de la porte d'entrée et aménagement des toilettes handicapées dans le bâtiment 2.

Acceptation du don du Club des retraités : suite à la dissolution, les biens ont été reversés à la commune qui les remettra à une association qui se constituerait pour continuer cette action. Dans l'attente c'est le CCAS qui maintient l'ouverture.

Convention « archives » : reconduction de la convention avec la CAPI, pour mise à disposition de l'archiviste embauchée dans le cadre de la mutualisation, une semaine par an.

Indemnité du maire, des adjoints et conseillers délégués : Le taux sera de 23% de l'indice 1015 pour le Maire (Maximum 43% de l'indice 1015), pour les adjoints 12% de l'indice 1015 (Maximum 16,5% de l'indice 1015), conseillers délégués 7% de l'indice 1015. Pour, 16 voix, 2 abstentions.

Demande de la société Nivolas-Market (Vival) : Acceptation de la demande de poursuivre le différé de location de quatre mois.

Commission d'urbanisme du 10 mars 2014

Déclarations préalables :

Frédéric Malicki : parcelle AC 345, en zone Ub au PLU, bleu bg1 au PPR, 360, rue des Châtaigniers, pour construction d'une véranda de 12,95m² en auvent.

Éric Rossignol : parcelle AH 356, zone UA au PLU, bleu Bc et rouge RC au PPR, 3365, route nationale, construction d'un abri de jardin de 4,46m² et d'une clôture.

Philippe Genin : parcelles AE 11, 15, 16, 20, 21, 671 et 711, en zone Ub au PLU, bleu Bg1 au PPR, impasse du Tilleul, pour division en vue de créer deux lots à bâtir.

Florence Ananou: parcelle en zone Ua au PLU, 146, allée de la Soie, pour construction d'un muret de clôture.

Ludovic Tenaïse : parcelle AH 248 en zone Ua au PLU, Impasse des Acacias pour transformation d'un balcon en terrasse.

Boualem Hassaini : parcelle AC 153 en zone Ub au PLU, bleu Bg au PPR, pour construction d'une terrasse.

Certificats d'urbanisme :

AB2C Notaires : parcelle AB 815 CU informatif pour un terrain situé à Plan Bourgoïn. Zone UC au

PLU.

Joseph Pusceddu : parcelle AB 70, en zone Ub au PLU, bleu Bg1 et bv et blanc au PPR, 224, rue des Plattières, pour construction d'une maison individuelle et création d'un accès accolé à l'impasse des Iris rue des Plattières.

Me Ray notaire : parcelle AD9 en zone UA au PLU, Blanc et rouge RC au PPR, pour terrain au bas Vermelle.

Me Bedel Bonjean notaire : parcelle AE 310 zone Ub au PLU, Blanc et rouge RG au PPR, pour terrain situé 277 rue Victor Hugo.

Permis de construire :

Benoit Sabarita et Valérie Toutikian : parcelle B 589p, en zone Ub au PLU, Impasse des Lilas, pour construction d'une maison de plain pied avec garage intégré.

Didier Menard : parcelle AE 728 en zone Ub au PLU, Impasse du Tilleul, pour aménagement d'un garage en pièce d'habitation.

Mathieu Antras : parcelle AE 729, en zone Ub au PLU, bleu Bg au PPR, Impasse du Tilleul, pour aménagement de trois logements dans une grange existante.

Pierrette Thevenoz : parcelle AC 408, en zone AubOA4 au PLU, bleu Bg1 au PPR, Rue des Plattières, pour construction d'une maison individuelle.

Claire Cadene-Gilhet : parcelle AB 275 en zone Ub au PLU, 114 Impasses des Thuyas, PC modificatif pour transfert du permis déposés par Fabienne Pagnac Construction.

Manuel Rodrigues : parcelle AB 275, en zone Ub au PLU, 114 impasse des Thuyas, PC modificatif pour création d'un vide sanitaire.

Commission d'urbanisme du 16 avril 2014

Déclarations préalables :

Philippe Charrier : parcelle A 73 et 74 en zone Nc au PLU, 671, rue de Vermelle pour déplacement du portail en le positionnant en retrait de 5 m par rapport à l'alignement et remplacement de l'existant par un portillon.

Jacques Viviant : parcelle AC 127 en zone Ub au PLU, blanc et bleu Bc au PPR, 1304, route nationale, pour division parcellaire en vue de la création d'un lot à bâtir.

Sylvain Lassarat : parcelle AE 322 en zone Ub au PLU, 174, rue Victor Hugo, pour création d'une terrasse abritée de 27,95m² d'emprise au sol.

Autorisation de travaux :

Commune de Nivolas : parcelle AE 544 en zone Ua au PLU, Bleu Bc et violet BC au PPR pour mise en conformité des bâtiments 1 et 2 de l'école primaire.

Certificats d'Urbanisme :

AB2C notaires : parcelles AH 255 et 256 en zone Ua au PLU, 3172, route nationale. La première est une entrée commune avec la maison voisine. Pour CU informatif.

Me Bedel-Bonjean : parcelle AD 12 en zone Ua au PLU, 2492 route nationale pour CU informatif.

Me Muffat : parcelles AE 630, 632, 634 en zone Ub au PLU, blanc et bleu Bg1 au PPR, 26 impasse du tilleul, pour CU informatif.

Permis de construire :

Sanfratello Immobilier : parcelle AD 9 en zone Ua au PLU, blanc et rouge RC au PPR, Rue du Bas-Vermelle, pour construction de deux maisons individuelles mitoyennes.

SCI « l'Orée du Bois » : parcelles AB 68, 391, 392, 416 permis modificatif portant sur la déclaratif de la surface de plancher de l'ensemble de trois immeubles de trois niveaux rue des Plattières.

Mesut Atak : parcelles AE 1, 16, 20 21, 671, 707, 709, 711, en zone Ub au PLU, bleu Bg1 au PPR, impasse du tilleul, pour construction d'une maison mitoyenne de 2 logements. Pas d'infiltration des

eaux pluviales. Attestation des pompiers pour l'accès. Réalisation d'une plate-forme de retournement.

Mustapha Atak : parcelles AE 11 et 671, en zone Ub au PLU, bleu Bg1 au PPR, impasse du tilleul, pour construction de deux maisons mitoyennes (4 logements). Pas d'infiltration des eaux pluviales. Attestation des pompiers pour l'accès. Réalisation d'une plate-forme de retournement.